

BAC Professionnel Aménagements Paysagers

Formation en 3 ans modulable
50% en centre de Formation - 50% en entreprise

Les conditions d'admission

- **Après la troisième du collège (ou de l'enseignement agricole), les élèves entrent en seconde professionnelle**
- **Après un CAP(a) ou un autre Bac, les élèves entrent directement en première pour préparer le bac professionnel**
- **Avoir un maître d'apprentissage et être âgé de 16 à 29 ans pour la formation en apprentissage (à partir de la 1ère)**

Modalités d'accès

- **Formation initiale : accessible après rendez-vous d'inscription avec la directrice**
- **Apprentissage : accessible lorsque le contrat d'apprentissage est signé**

Les objectifs de la formation

Devenir un technicien du paysage, au sein d'une entreprise paysagère, d'une collectivité territoriale ou encore de créer son entreprise et d'être capable de :

- **Gérer et conduire des chantiers paysagers**
- **Encadrer une équipe de travail**
- **Communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise**



Durée:

- **3 ans après une 3ème, soit 1855 heures.**
- **2 ans après un CAP(a), une Seconde Générale (après positionnement) ou un autre Bac, soit 1365 heures.**

2 statuts possibles

- **Formation initiale**
- **Apprentissage (à partir de la 1ère)**

Enseignement général

- Informatique
- Sciences Économiques Sociales et de Gestion
- Français
- Biologie - Écologie
- EPS
- Anglais
- Histoire - Géographie
- Éducation Socio Culturelle
- Documentation
- Mathématiques

Enseignement professionnel

- Aménagements
- Organisation des chantiers
- Travaux du végétal
- Reconnaissance des végétaux
- Travaux des infrastructures
- Agroéquipement
- Arboriculture fruitière

Modalités d'examens

- Formation initiale et apprentissage : 14 contrôles en Cours de Formation (62.5% de la notation globale) et 4 épreuves terminales (37.5% de la notation globale)

Méthode mobilisée

- L'apprenti(e) est salarié(e), il est rémunéré selon l'âge et l'année de formation (de 27% à 100% du SMIC), alternant périodes en entreprise et en centre de formation
- Parcours de formation modulable en fonction des diplômes déjà acquis et/ou des objectifs à atteindre
- Accompagnement personnalisé

Les débouchés

Poursuite d'études :

- Vers un Certificat de Spécialisation
- Vers un Brevet de Technicien Supérieur en Aménagement Paysagers, Gestion Protection de la Nature, Production Horticoles, Technico-commercial
- Vers toutes les formations niveau 5

Vie active :

- En entreprise privée de Jardins Espaces Verts
- En collectivité territoriale Services Espaces Verts
- En magasin de jardinage et en motoculture de plaisance

Informations pratiques

- Tarifs : se renseigner au secrétariat de la MFR ou sur le site: <https://www.mfravesnes.org/>
- Possibilité de bénéficier d'aides régionales pour les apprentis dont l'aide au permis de conduire
- La scolarité est prise en charge par les OPCO pour la formation par apprentissage (6500€ /an)
- Accès à la carte Génération Hauts de France (HDF)
- Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

MFR Le Clos Fleuri

5 rue du Pont des Dames 59440 Avesnes-sur-Helpe

Tél. 03.27.61.42.22 - Email mfr.avesnes@mfr.asso.fr

